

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

Délibération n° D-2022-259

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/06/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2022

Marché de Maîtrise d'oeuvre - Hôtel de Ville - Salle du Conseil
municipal - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Baptiste DAVID

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER

Direction Patrimoine et Moyens

**Marché de Maîtrise d'oeuvre - Hôtel de Ville - Salle du
Conseil municipal - Avenant n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a approuvé, lors de ses réunions du :

- 21 septembre 2020, le programme de restauration de la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville ainsi que le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- 3 mai 2021, le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement ANALEPSE Patrimoine et Architecture (mandataire) / E3F Ingénierie pour un forfait provisoire de rémunération total de 82 790,00 € HT soit 99 348,00 € TTC.

L'enveloppe financière affectée aux travaux, valeur mars 2019, était de 820 000 € HT soit 984 000 € TTC.

A l'issue des études d'Avant-Projet Définitif (APD) et, suite à des besoins de missions complémentaires à la demande du Maître d'ouvrage, il y a lieu de fixer le forfait définitif de rémunération par voie d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, tenant compte des éléments suivants :

- le montant estimatif des travaux à l'issue de l'APD est de 849 232,29 € HT, valeur mars 2021. Par ailleurs, des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) sont estimées à 85 592,67 € HT, valeur mars 2021 ;
- la mission visa partielle des études d'exécution (VISA) pour 1 368,00 € HT ainsi que deux missions complémentaires, à savoir, la coordination de système de sécurité incendie, CSSI, pour 2 990,00 € HT et la représentation 3D des rendus visuels pour 1 640,00 € HT.

Le forfait provisoire initial de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 82 790,00 € HT, soit un taux de rémunération de 10,10 %.

A l'issue des études APD et à l'ajout des missions complémentaires, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre proposé se décompose comme suit :

Missions initiales : 95 667,96 € HT ;
Missions complémentaires : 4 630,00 € HT ;
Soit un total de 100 297,96 € HT.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 849 232,29 € HT soit 1 019 078,75 € TTC ;
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 100 297,96 € HT soit 120 357,55 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 507,96 € HT soit 21 009,55 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS